

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

439th MEETING: 7 SEPTEMBER 1949

439ème SEANCE: 7 SEPTEMBRE 1949

No. 39

# CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

### Four hundred and thirty-ninth meeting

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda .....	1
2. Statement by the President .....	2
3. Adoption of the agenda .....	2
4. Report to the Security Council by the Committee on the Admission of New Members concerning the application of Nepal for membership in the United Nations .....	5

## TABLE DES MATIERES

### Quatre cent trente-neuvième séance

	<i>Pages</i>
1. Ordre du jour provisoire .....	1
2. Allocution du Président .....	2
3. Adoption de l'ordre du jour .....	2
4. Rapport adressé au Conseil de sécurité par le Comité d'admission de nouveaux Membres sur la demande d'admission du Népal au sein de l'Organisation des Nations Unies .....	5

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

*All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

*Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.*



# SECURITY COUNCIL

# CONSEIL DE SECURITE

## OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

No. 39

### FOUR HUNDRED AND THIRTY-NINTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,  
on Wednesday, 7 September 1949, at 3 p.m.*

*President:* Sir Alexander CADOGAN  
(United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

*Present:* The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

### 1. Provisional agenda (S/Agenda 439)

1. Adoption of the agenda.
2. Report to the Security Council by the Committee on the Admission of New Members concerning the application of Nepal for membership in the United Nations (S/1382).
3. Other applications for membership in the United Nations:
  - (a) Letter dated 11 December 1948 from the Secretary-General addressed to the President of the Security Council, transmitting the text of the resolutions regarding the admission of new Members adopted by the General Assembly at its 177th meeting held on 8 December 1948 (S/1170 and S/1170/Add.1).
  - (b) Communications dated 22 September and 9 October 1948 from the Government of the People's Republic of Bulgaria addressed to the Secretary-General concerning Bulgaria's application for admission to membership in the United Nations (S/1012 and S/1012/Add.1).
  - (c) Communications dated 27 September and 8 October 1948 from the Government of Hungary addressed to the Secretary-General concerning Hungary's application for admission to membership in the United Nations (S/1017 and S/1017/Add.1).

## PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

No 39

### QUATRE CENT TRENTÉ-NEUVIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,  
le mercredi 7 septembre 1949, à 15 heures.*

*Président:* Sir Alexander CADOGAN  
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

*Présents:* Les représentants des pays suivants : Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

### 1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 439)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport adressé au Conseil de sécurité par le Comité d'admission des nouveaux Membres sur la demande d'admission du Népal à l'Organisation des Nations Unies (S/1382).
3. Autres demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies :
  - a) Lettre, en date du 11 décembre 1948, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, transmettant le texte des résolutions relatives à l'admission de nouveaux Membres, adoptées par l'Assemblée générale à sa 177ème séance, le 8 décembre 1948 (S/1170 et S/1170/Add.1).
  - b) Communications, en date des 22 septembre et 9 octobre 1948, adressées par le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie au Secrétaire général et concernant la demande d'admission de la Bulgarie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies (S/1012 et S/1012/Add.1).
  - c) Communications, en date des 27 septembre et 8 octobre 1948, adressées par le Gouvernement de la Hongrie au Secrétaire général et concernant la demande d'admission de la Hongrie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies (S/1017 et S/1017/Add.1).

- (d) Communications dated 13 October and 2 December 1948 from the Government of the People's Republic of Albania addressed to the Secretary-General concerning Albania's application for admission to membership in the United Nations (S/1033 and S/1105).
- (e) Communications dated 12 and 25 October 1948 from the Government of the People's Republic of Mongolia addressed to the Secretary-General concerning the application of the Mongolian People's Republic for admission to membership in the United Nations (S/1035 and S/1035/Add.1).
- (f) Communications dated 12 October and 9 November 1948 from the Government of the People's Republic of Romania addressed to the Secretary-General concerning Romania's application for admission to membership in the United Nations (S/1051 and S/1051/Add.1).
4. Letter dated 29 July 1949 from the Chairman of the Atomic Energy Commission addressed to the President of the Security Council (S/1377).

## 2. Statement by the President

**THE PRESIDENT:** Before we take up our work for today, I am sure my other colleagues on the Security Council will wish me to express on their behalf to our colleague from the Union of Soviet Socialist Republics their gratitude for the manner in which he conducted our business as President of the Council during the month of August. As it turned out, his duties were comparatively light, and I hope the same good fortune may attend his successor. I am sure I am speaking on behalf of all of us in expressing to him our appreciation of the skill and tact with which he performed his duties.

**Mr. TSARAPKIN** (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : I should like to thank the President for his kind words about me.

## 3. Adoption of the agenda

**THE PRESIDENT:** The draft agenda is before the Council. Unless I hear any objection or comment, I shall take it that it is approved.

**Mr. TSARAPKIN** (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : The second item on the provisional agenda for today's meeting of the Security Council is the report to the Council [S/1382] by the Committee on the Admission of New Members concerning the application of Nepal for membership in the United Nations, and the third item deals with the applications for admission to membership in the United Nations of other States, which have been pending since January 1946.

The question dealt with in item 3 was already discussed by us in June and July, and we are about to proceed with the discussion of that same question. I think, therefore, that it might be more appropriate to take it up as item 2, and make the

- d) Communications, en date des 13 octobre et 2 décembre 1948, adressées par le Gouvernement de la République d'Albanie au Secrétaire général et concernant la demande d'admission de l'Albanie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies (S/1033 et S/1105).
- e) Communications, en date des 12 et 25 octobre 1948, adressées par le Gouvernement de la République populaire de Mongolie au Secrétaire général et concernant la demande d'admission de la République populaire de Mongolie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies (S/1035 et S/1035/Add.1).
- f) Communications, en date des 12 octobre et 9 novembre 1948, adressées par le Gouvernement de la République populaire de Roumanie au Secrétaire général et concernant la demande d'admission de la Roumanie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies (S/1051 et S/1051/Add.1).
4. Lettre, en date du 29 juillet 1949, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de l'énergie atomique (S/1377).

## 2. Allocution du Président

**Le PRÉSIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je suis sûr que tous les autres représentants au Conseil de sécurité voudront qu'avant d'aborder nos travaux je remercie, en leur nom, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de la manière dont il a dirigé nos débats, en qualité de Président du Conseil de sécurité, pendant le mois d'août. La tâche a été, en fait, relativement légère, et j'espère que son successeur aura la même bonne fortune. Je suis certain d'interpréter le sentiment de tous les représentants en exprimant notre gratitude à M. Tsarapkine pour l'habileté et le tact avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions.

**M. TSARAPKINE** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Je remercie le Président des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit.

## 3. Adoption de l'ordre du jour

**Le PRÉSIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le Conseil est en possession de l'ordre du jour provisoire. S'il n'y a ni objection ni observation, je le considérerai comme adopté.

**M. TSARAPKINE** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : L'ordre du jour provisoire de la présente séance du Conseil de sécurité comporte, comme point 2, l'examen du rapport [S/1382] adressé au Conseil par le Comité d'admission de nouveaux Membres au sujet de la demande d'admission du Népal à l'Organisation des Nations Unies, et, comme point 3, l'examen des autres demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire des demandes qui ont été déposées depuis le mois de janvier 1946.

Comme on le sait, nous avons discuté, aux mois de juin et de juillet, la question qui fait l'objet du point 3; nous allons poursuivre maintenant l'examen de cette même question. Il me semblerait donc logique que ce point devienne le point

application of Nepal, which is a new question with which the Council has not previously dealt, item 3 on our agenda.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*) : I assume that the draft resolutions [S/1331 to S/1337] submitted by the Argentine delegation in connexion with the General Assembly recommendations are included under item 3 (a) of the agenda; if that is not so, I wish to place it on record that my delegation considers that those draft resolutions should be included under that item of the agenda.

I see no objection to accepting the proposal just made by the representative of the Soviet Union, for the Council will have to take a definite decision on all these applications: on those referred back by the General Assembly because it would be discourteous to the Assembly to do otherwise; on that of Nepal, because it is essential to decide on that; and on those indicated in sub-paragraphs (b), (c), (d), (e) and (f), because fresh applications have been received from the respective countries for admission to the United Nations.

I should like to hear what the President has to say on the subject of item 3 (a) of the provisional agenda.

The PRESIDENT : In reply to the representative of Argentina, I can confirm that he is correct in assuming that the draft resolutions [S/1331 to S/1337] which he submitted, together with the resolution submitted by the delegation of the USSR [S/1340] will be discussed in connexion with item 3 (a) of the agenda.

The suggestion made earlier by the representative of the Soviet Union was that we should reverse the order of items 2 and 3 on the ground that item 3 would open a discussion which would be only a sequel to one which took place at some of our earlier meetings, whereas item 2 has not yet been discussed in the Security Council. That seems a reasonable argument, and unless I hear any objection, I propose that the Council should decide to reverse the order of items 2 and 3.

General MCNAUGHTON (Canada) : It seems to the Canadian delegation that it would be better to leave the order as it stands. In support of that view I would point out that the application of Nepal for membership in the United Nations has never yet been discussed in this Council. The matter came before us some time ago [423rd meeting] and was immediately referred to the Committee on the Admission of New Members, where it was dealt with exhaustively on two occasions. I think it very important that the report of that Committee should come before the Security Council at this time, and that we should have an opportunity to take note of it.

Furthermore, each of the questions under item 3 has been very comprehensively debated already in the Security Council, and both the Council and world public opinion have had an opportunity to study the pertinent information and to draw conclusions therefrom. I think, therefore, that it

2 et que la question de l'admission du Népal, qui est une question nouvelle et dont le Conseil de sécurité ne s'est pas encore occupé, devienne le point 3 de l'ordre du jour.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*) : Je suppose que l'alinéa a) du point 3 de notre ordre du jour provisoire comprend l'examen des projets de résolution [S/1331 à S/1337] présentés par la délégation de l'Argentine à propos des recommandations faites par l'Assemblée générale; s'il n'en était pas ainsi, je tiens à préciser que, de l'avis de ma délégation, l'examen de ces projets doit être prévu dans l'alinéa en question de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la proposition que vient de faire le représentant de l'Union soviétique, je ne vois aucun inconvénient à l'accepter, car, en définitive, il faut que le Conseil se prononce sur toutes les demandes d'admission: il devra se prononcer sur celles qui lui ont été renvoyées par l'Assemblée générale, car agir autrement serait faire preuve d'un manque de considération à son égard; il devra se prononcer sur celle du Népal, parce qu'elle appelle une réponse et sur celles qui figurent aux alinéas b), c), d), e) et f), parce que les pays intéressés ont à nouveau prié l'Organisation des Nations Unies de reconsidérer leur candidature.

J'aimerais connaître la réponse du Président en ce qui concerne l'alinéa a) du point 3 de notre ordre du jour provisoire.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : En répondant au représentant de l'Argentine, je puis confirmer qu'il a raison de penser que les résolutions [S/1331 à S/1337] qu'il a soumises ainsi que celles qui ont été présentées par la délégation de l'URSS [S/1340] seront discutées lors de l'examen de l'alinéa a) du point 3 de l'ordre du jour.

Le représentant de l'Union soviétique a suggéré précédemment d'intervertir l'ordre des points 2 et 3, en faisant valoir que la discussion du point 3 fera simplement suite aux débats qui ont déjà eu lieu à un certain nombre de séances antérieures, tandis que le point 2 n'a pas encore été examiné par le Conseil de sécurité. Cet argument paraît être raisonnable et, s'il n'y a pas d'objection, je proposerai au Conseil de décider d'intervertir l'ordre des points 2 et 3.

Le général MCNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : La délégation du Canada croit qu'il serait préférable de ne pas modifier l'ordre des points à examiner. À l'appui de cette manière de voir, je tiens à faire observer que la demande d'admission du Népal à l'Organisation des Nations Unies n'a pas encore été examinée par le Conseil de sécurité. La question a été portée devant le Conseil il y a quelque temps [423ème séance], mais elle a été renvoyée immédiatement au Comité d'admission des nouveaux Membres, où elle a été traitée à fond au cours de deux séances. J'estime qu'il y a grand intérêt à ce que le Conseil prenne maintenant connaissance du rapport de ce Comité et qu'il ait la possibilité d'en faire état.

De plus, chacune des questions figurant au point 3 a déjà été entièrement discutée au Conseil de sécurité; le Conseil et le public de tous les pays du monde ont pu étudier toute la documentation qui s'y rapporte et en tirer leurs conclusions. Je pense donc qu'il serait très sage et

would be very wise as well as appropriate, for us to deal with the application of Nepal in the same way.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*) : The proposal made by the representative of Canada is unfortunately incompatible with rule 10 of the provisional rules of procedure of the Security Council, which states :

"Any item of the agenda of a meeting of the Security Council, consideration of which has not been completed at that meeting, shall, unless the Security Council otherwise decides, automatically be included in the agenda of the next meeting."

This rule is quite clear, and that is why the third question on the agenda should be considered before the new question concerning the admission of Nepal; in other words, the proposal of the USSR representative is in conformity with the provisional rules of procedure.

The PRÉSIDENT : If there are no other comments, I would say to the representative of the Ukrainian SSR that it seems to me that we have strictly complied with rule 10, which states :

"Any item of the agenda of a meeting of the Security Council, consideration of which has not been completed at that meeting, shall, unless the Security Council otherwise decides, automatically be included in the agenda of the next meeting."

We are proposing to include the item in today's agenda. Rule 10 does not assign any particular priority to the question. It is for the Security Council, of course, to decide in what order these items should be taken. Unless any other representative has any observations to make, I therefore suggest that we vote upon the question at issue.

The provisional agenda is before the Security Council. The representative of the Soviet Union has proposed an amendment to it, and I think it is my duty to put that amendment to the vote first. The amendment proposed by the USSR seeks to reverse the order of items 2 and 3 on the provisional agenda.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : I should like to draw the Council's attention once again to the fact that the question which is now listed as item 3 on our agenda was discussed by the Council at its meetings of 16 June, 21 June, 24 June, 11 July and also, I believe, towards the end of July.

Thus we have already devoted five meetings to this question. The question is now once again on the agenda for today's meeting, but for some reason it has been relegated in the third place.

There is absolutely no reason why an entirely new question of a similar nature, not previously examined by the Security Council, should be put first on the agenda, and that the consideration of

tout à fait approprié de traiter la demande du Népal de la même manière.

M. MANOUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*) : Malheureusement, l'article 10 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité s'oppose à la proposition du représentant du Canada ; il y est dit, en effet, que :

"Toute question figurant à l'ordre du jour d'une séance du Conseil de sécurité et dont l'examen n'est pas achevé au cours de ladite séance est portée automatiquement à l'ordre du jour de la séance suivante, à moins que le Conseil de sécurité n'en décide autrement."

Cet article est parfaitement clair. C'est pourquoi la troisième question figurant à l'ordre du jour doit avoir priorité dans notre discussion, et la nouvelle question, celle que l'on pose maintenant au sujet de l'admission du Népal, doit prendre la deuxième place. Cela revient à dire que la proposition du représentant de l'Union soviétique est conforme au règlement intérieur provisoire.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : S'il n'y a pas d'autres observations, je dirai au représentant de la RSS d'Ukraine que nous nous sommes strictement conformés à l'article 10 qui dispose que :

"Toute question figurant à l'ordre du jour d'une séance du Conseil de sécurité et dont l'examen n'est pas achevé au cours de ladite séance est portée automatiquement à l'ordre du jour de la séance suivante, à moins que le Conseil de sécurité n'en décide autrement."

Nous proposons d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente séance. L'article 10 ne prescrit pas d'ordre de priorité. C'est sans nul doute au Conseil de sécurité qu'il appartient de déterminer l'ordre dans lequel il convient d'examiner les points figurant à l'ordre du jour. A moins qu'un autre représentant n'ait des observations à formuler, je propose de mettre aux voix la question qui nous divise.

L'ordre du jour provisoire est soumis au Conseil de sécurité. Étant donné que le représentant de l'Union soviétique a proposé un amendement à l'ordre du jour, j'estime qu'il est de mon devoir de mettre d'abord cet amendement aux voix. L'amendement proposé par l'URSS tend à intervertir les points 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Je voudrais, une fois de plus, attirer l'attention du Conseil sur le fait que le Conseil de sécurité a déjà, au cours de ses séances des 16 juin, 21 juin, 24 juin, 11 juillet, et aussi, me semble-t-il, dans la troisième décade de juillet, discuté la question qui figure à l'ordre du jour sous le point 3.

Nous avons donc déjà consacré cinq séances à cette question. Aujourd'hui, celle-ci se trouve de nouveau à l'ordre du jour de notre séance, mais, on ne sait pour quelle raison, elle a été déplacée et figure maintenant en troisième lieu.

Il n'y a aucune raison pour qu'une question analogue, entièrement nouvelle, que nous n'avons pas encore discutée au Conseil de sécurité, soit placée en tête de l'ordre du jour, alors que l'exa-

the applications of twelve States for admission to membership in the United Nations should take a secondary place.

There is still another point to be considered. We know that the application of Nepal for admission to membership in the United Nations was submitted on 13 February 1949; we are, however, still considering applications submitted in January, June and August 1946; five or six further applications were received in 1947, and the application of Ceylon was submitted in May 1948. Hence, these applications were submitted much earlier, and now we are suddenly asked to give priority to the last application of <sup>11</sup>, relegating to the second place the question of earlier applications, which we have not even finished discussing.

I do not think that there is any need to vote on this question. It seems to me that the President can make a ruling that we should continue to consider the question of the admission of the twelve States whose applications are before us, starting with those made in 1946. That would be the normal procedure. In my opinion there is no need for a vote; the President himself has the power to decide the question.

The PRESIDENT: I do not think that this matter is one on which it would be appropriate for the President to make a ruling. Rule 9 of the provisional rules of procedure says: "The first item of the provisional agenda for each meeting of the Security Council shall be the adoption of the agenda." This implies that the Security Council has to take a decision on it. I repeat that the proposal before the Council is the adoption of the provisional agenda, to which an amendment has been proposed by the representative of the USSR to the effect that the order of items 2 and 3 should be reversed. I shall ask the Security Council to vote on that amendment.

*A vote was taken by show of hands, as follows:*

*In favour:* Argentina, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

*Against:* Canada, Cuba, France, Norway, United States of America.

*Abstaining:* China, Egypt, United Kingdom.

*The amendment was rejected by 5 votes to 3, with 3 abstentions.*

*The agenda was adopted.*

#### 4. Report to the Security Council by the Committee on the Admission of New Members concerning the application of Nepal for membership in the United Nations (S/1382)

The PRESIDENT: It is customary on these occasions to invite the Chairman of the Committee on the Admission of New Members to the Council table, but I am informed that he cannot be present. The item is therefore open to discussion and

l'admission formulées par douze Etats est relégué au deuxième plan.

Il y a encore une autre considération dont il faut tenir compte. Comme on le sait, la demande d'admission du Népal à l'Organisation des Nations Unies a été formulée le 13 février 1949; or, nous examinons des demandes qui nous ont été soumises en janvier, en juin, en août 1946. Cinq ou six de ces demandes ont été reçues en 1947, et enfin la demande de Ceylan nous est parvenue en mai 1948. Ainsi donc, toutes ces demandes ont été soumises il y a bien plus longtemps, et voilà que, subitement, nous nous mettons aujourd'hui à discuter en premier lieu la demande qui nous est parvenue la dernière, et nous reléguons à la seconde place l'examen des demandes antérieures dont nous n'avons pas encore terminé la discussion.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu de mettre cette question aux voix. Il me semble que le Président peut, en cette occasion, décider que nous allons poursuivre la discussion de la question de l'admission des douze Etats dont les candidatures nous ont été soumises à partir de 1946. Cela serait tout à fait naturel. A mon avis, il n'est pas nécessaire de procéder à un vote. En l'occurrence, le Président peut prendre une décision lui-même, en ve u des droits dont il dispose.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne crois pas que ce soit une question qu'il incombe au Président de trancher. L'article 9 du règlement intérieur provisoire dispose que: "Le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque séance du Conseil de sécurité est l'adoption de l'ordre du jour". Il résulte de ce texte que c'est au Conseil de sécurité lui-même qu'il appartient de prendre la décision. Je me rappelle que la question dont le Conseil est saisi est celle de l'approbation de l'ordre du jour provisoire; le représentant de l'URSS a soumis un amendement tendant à intervertir l'ordre des points 2 et 3 de l'ordre du jour. Je demande au Conseil de sécurité de voter sur cet amendement.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Argentine, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Votent contre:* Canada, Cuba, France, Norvège, Etats-Unis d'Amérique.

*S'abstienent:* Chine, Egypte, Royaume-Uni.

*Par 5 voix contre 3, avec 3 abstentions, l'amendement est rejeté.*

*L'ordre du jour est adopté.*

#### 4. Rapport adressé au Conseil de sécurité par le Comité d'admission de nouveaux Membres sur la demande d'admission du Népal au sein de l'Organisation des Nations Unies (S/1382)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En paireille occasion, il est d'usage d'inviter le Président du Comité d'admission de nouveaux Membres de prendre place à la table du Conseil, mais je suis informé qu'il ne peut pas venir. En consé-

I shall call upon any member of the Security Council who wishes to speak.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt) : The Egyptian Government considers that Nepal fulfils the requirements of Article 4 of the Charter of the United Nations. We set forth our point of view in detail before the Security Council's Committee on the Admission of New Members and I see no necessity for repeating what we said, as it is known to the members of the Security Council, and the report of the Committee will be at the disposal of any one of us who wants to read it.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*) : The candidacy of Nepal was considered on a previous occasion and, in view of the serious objections to it, additional information was requested. The delegation of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, having received this information, does not consider it entirely satisfactory. It also regards the situation which has arisen in connexion with the admission of new Members as wholly irregular. The irregularity is due to the fact that the representatives of the Anglo-American bloc have adopted on the question of the admission of new Members a policy of favouritism towards some States and of discrimination against others.

We do not, cannot and will not endorse such a policy. That is why at one of the previous meetings [428th meeting] the delegation of the USSR made what I consider to be a very wise proposal to lead the Security Council out of the impasse which it had reached, namely, that the twelve applicant States should be admitted together to membership in the United Nations. I need not list them; they are familiar to the members of the Security Council. I mean all the twelve States whose applications have been repeatedly considered by the Council since 1946.

I shall go further and say that the delegation of the Ukrainian SSR is prepared to vote also for the thirteenth State, Nepal, whose application has just been received, although, as I said, we have many reservations and many objections regarding some of the States supported by the representatives of the Anglo-American bloc.

We are, in short, prepared to vote for the admission of all twelve States and even for that of the thirteenth State, Nepal, on one condition only: that the representatives of the Anglo-American bloc should cease their policy of discrimination against a number of States with which peace treaties have been concluded, and in respect of which they have assumed a definite obligation, under the preamble of the peace treaties, to support their admission to membership in the United Nations, as well as against States which rendered great and effective assistance during the struggle against the aggressors.

If the representatives of the Anglo-American bloc will renounce this policy, the delegation of the Ukrainian SSR will vote for all thirteen States, including Nepal. If, however, they do not renounce it, but intend to proceed, they will

quence, la discussion est ouverte sur ce point et j'invite les représentants qui ont des observations à formuler à le faire.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*) : Le Gouvernement égyptien considère que le Népal remplit toutes les conditions posées par l'Article 4 de la Charte des Nations Unies. Notre point de vue a été exposé en détail devant le Comité d'admission de nouveaux Membres. Je ne crois donc pas qu'il soit nécessaire de l'exposer à nouveau; les membres du Conseil de sécurité le connaissent déjà et le rapport du Comité est à la disposition de tous ceux de nous qui veulent le consulter.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*) : Nous avons en son temps discuté la candidature du Népal, et celle-ci a suscité de sérieuses objections et a donné lieu à une demande de renseignements complémentaires. La délégation de la RSS d'Ukraine a reçu ces renseignements et ne les considère pas comme entièrement satisfaisants; elle estime aussi que la situation qui s'est créée en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres est tout à fait anormale. Cela est dû au fait que les représentants du bloc anglo-américain font preuve, dans la question de l'admission de nouveaux Membres, d'une politique de favoritisme à l'égard de certains Etats et d'une attitude discriminatoire à l'égard d'autres Etats.

Cette politique n'est pas, ne peut être et ne sera pas la nôtre. C'est pourquoi, au cours d'une des séances précédentes [428ème séance], la délégation de l'URSS a formulé une proposition qui, à mon avis, était parfaitement sensée et qui visait à faire sortir le Conseil de sécurité de l'impasse où il s'est engagé. Cette proposition tendait à faire admettre à l'Organisation des Nations Unies les douze Etats qui ont fait acte de candidature. Ces Etats je ne les énumérerais pas, car les membres du Conseil de sécurité les connaissent bien. Ce sont les douze Etats qui ont adressé au Conseil de sécurité les demandes qui ont été examinées à maintes reprises depuis 1946.

Je dirai plus : la délégation de la RSS d'Ukraine est prête à voter également en faveur du treizième Etat, le Népal — lequel vient de présenter sa demande d'admission — bien que, comme je l'ai dit, la candidature de certains de ces Etats que soutiennent les représentants du bloc anglo-américain soulève de notre part de nombreuses observations et de nombreuses objections.

En un mot, nous sommes prêts à voter en faveur de l'admission des douze Etats — et même maintenant du treizième Etat, le Népal — à cette seule condition que les représentants du bloc anglo-américain mettent fin à leur attitude discriminatoire, tant à l'égard d'une série d'Etats avec lesquels des traités de paix ont été conclus et envers lesquels les représentants du bloc anglo-américain se sont clairement engagés dans le préambule de ces traités à soutenir leur candidature à l'Organisation des Nations Unies, qu'à l'égard d'Etats qui ont puissamment et effectivement collaboré à la lutte contre les agresseurs.

Si les représentants du bloc anglo-américain renoncent à cette politique, la délégation de la RSS d'Ukraine est prête à voter en faveur de l'admission des treize Etats, y compris le Népal; par contre, s'ils ne renoncent pas à cette politique

then compel the delegation of the Ukrainian SSR to vote against the admission of Nepal at this stage. That is the reason why we pressed for the order of business to be reversed, so that we might honestly and frankly consider the question of the admission of the twelve, or as matters now stand, thirteen States. The action of the majority in rejecting that proposal, however, shows what its intentions are.

These are the reasons why the delegation of the Ukrainian SSR, which would otherwise have voted for the admission of Nepal, will be compelled to vote against its admission to membership in the United Nations.

Mr. TSIANG (China): The conditions for admission to membership in the United Nations are set forth clearly and unmistakably in Article 4 of the Charter. The application of Nepal has been examined at a number of meetings by our Committee on the Admission of New Members. In its report, which is before the Council, that Committee certifies to us that Nepal fulfills all the conditions of membership.

My delegation is particularly anxious that the Security Council should make a favourable recommendation concerning Nepal's application. For more than a century Nepal was a member of the Chinese family of nations. In the old terminology it was considered that China exercised some kind of suzerainty over Nepal from 1793 to 1912. In actual fact, it was not exactly suzerainty as western international law conceived it. It was more in the nature of a family connexion, symbolized by an exchange of visiting missions at stated intervals. During that period of association we found the people of Nepal to be very independent and peace-loving, and Nepal was, in fact, independent.

I understand that now the treaty relations between Nepal and her other neighbours are definitely clear on that point: Nepal does enjoy complete independent sovereignty. I do not think we need have any anxiety in that respect. The case for the admission of Nepal to the United Nations is very clear.

The argument which the representative of the Ukrainian SSR advanced is indeed a serious one which represents a radical departure from the traditions of this body. Furthermore, I claim that the proposal which the representative of the Ukrainian SSR propounded to the Security Council has no basis in the Charter. I cannot find a single line in the Charter which would justify a representative in basing the admission of one applicant on the condition that other applicants should also be admitted.

Nepal is a small country. Its geographical situation and its traditions indicate that its future position might be very similar to that of Switzerland in Europe. I appear to my delegation that the United Nations should extend an especially warm welcome to such a country.

For these reasons, my delegation submits the usual draft resolution in connexion with the admission of new Members.

et désirent la poursuivre, ils obligent la délégation de la RSS d'Ukraine à voter, au stade présent, contre l'admission du Népal. Voilà pourquoi nous avons insisté pour que l'ordre des points à l'ordre du jour soit modifié, afin que l'on puisse poser honnêtement et ouvertement la question de l'admission de douze, et maintenant de treize Etats. Mais, puisque la majorité a rejeté cette proposition, on voit où elle veut en venir.

Voilà pourquoi la délégation de la RSS d'Ukraine qui, dans d'autres conditions, aurait voté en faveur du Népal, se voit obligée de voter contre l'admission de ce pays à l'Organisation des Nations Unies.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Les conditions d'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies sont définies d'une manière claire et indiscutable à l'Article 4 de la Charte. La demande d'admission du Népal a été examinée au cours de plusieurs séances par le Comité d'admission de nouveaux Membres. Ce comité confirme dans le rapport qui est devant le Conseil que le Népal remplit toutes les conditions requises pour faire partie de l'Organisation.

Ma délégation est tout particulièrement désireuse de voir le Conseil de sécurité présenter une recommandation favorable à l'admission du Népal. Pendant plus d'un siècle, le Népal a appartenu à la famille des nations chinoises. De 1793 à 1912, on a considéré que la Chine exerçait — pour employer le langage de l'époque — une sorte de droit de suzeraineté sur le Népal. En réalité, il ne s'agissait pas tout à fait de suzeraineté comme on la conçoit en droit international occidental. Il existait plutôt entre les deux pays, en quelque sorte, des liens de famille caractérisés par des missions de visite envoyées à intervalles réguliers. Au cours de cette période d'association, nous avons constaté que le peuple du Népal était un peuple pacifique et très épris de son indépendance; en fait, le Népal était indépendant.

Je sais qu'à l'heure actuelle les traités existants entre le Népal et ses voisins établissent nettement que le Népal jouit effectivement d'une souveraineté et d'une indépendance entières. Il n'y a pas lieu, à mon avis, de nous inquiéter à cet égard. La question de l'admission du Népal dans l'Organisation des Nations Unies est très claire.

L'argument présenté par le représentant de la RSS d'Ukraine a une portée très grave, car il constitue un abandon complet des traditions du Conseil. De plus, je prétends que la proposition du représentant de la RSS d'Ukraine n'a aucun fondement dans la Charte. Je ne puis trouver une seule ligne de la Charte qui puisse permettre à un représentant de demander que l'admission d'un Etat soit subordonnée à l'admission d'autres Etats.

Le Népal est un petit pays. De par sa situation géographique et ses traditions, il pourrait très bien jouer plus tard, en Asie, un rôle analogue à celui de la Suisse en Europe. Ma délégation estime donc que l'Organisation des Nations Unies devrait réservé à un tel pays un accueil des plus chaleureux.

Pour ces raisons, ma délégation présente le projet de résolution d'usage pour l'admission de nouveaux Membres.

The draft resolution [S/1385] reads as follows:

*"The Security Council*

*"Having received the application of Nepal for membership in the United Nations,*

*"Having received and considered the report of the Committee on the Admission of New Members concerning the application of Nepal,*

*"Decides that in its judgment Nepal is a peace-loving State and is able and willing to carry out the obligations contained in the Charter and*

*"Recommends to the General Assembly that it admit Nepal to membership in the United Nations."*

General MCNAUGHTON (Canada) : I merely wish to say that Canada has given the most careful consideration to the qualifications of Nepal in accordance with the conditions laid down in the Charter. We are fully convinced that Nepal is entirely qualified for admission to the United Nations. Accordingly, we shall support its application.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*) : I do not wish to resuscitate the arguments which were presented in the Committee on the Admission of New Members or in the Council itself. I would recall that the French Government after having carefully studied the various explanations given by Nepal, considers that that country entirely fulfills the conditions set forth in the Charter. In that connexion, I wish to point out that France has just established diplomatic relations with Nepal.

Moreover, the French Government has no more reason to tolerate now than in the past any attempt to make the admission of a new Member dependent upon the admission of other States. The French delegation has always held that each of the applications for admission to membership should be considered according to its own merits.

For these two reasons I shall support the draft resolution submitted by the representative of China.

Mr. STABELL (Norway) : I wish only to state briefly the position of the Norwegian delegation in respect of the application of Nepal. The application has been considered very carefully by the Committee on the Admission of New Members. The doubts which were raised were effectively dispelled in the detailed and precise report submitted by the Director-General of Foreign Affairs of Nepal [S/C.2/16]. I do not believe that it is necessary for me to restate the Norwegian point of view in this matter. It has been explained twice in the Committee. At this stage, I believe it is sufficient for me to say that the Norwegian delegation will support the Chinese draft resolution and will vote for a favourable recommendation on the application and the report.

Mr. RIBAS (Cuba) (*translated from Spanish*) : As I stated in the Committee on the Admission of New Members, the Cuban delegation has carefully studied the State of Nepal's application for

Ce projet de résolution [S/1385] est ainsi conçu :

*"Le Conseil de sécurité,*

*"Ayant reçu la demande d'admission du Népal à l'Organisation des Nations Unies,*

*"Ayant reçu et examiné le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres relatif à la candidature du Népal,*

*"Décide qu'à son avis le Népal est un Etat pacifique capable de remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire,*

*"Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Népal à l'Organisation des Nations Unies."*

Le général MCNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais tout simplement dire que le Canada a examiné très attentivement les titres du Népal au regard des conditions requises par la Charte. Nous sommes absolument convaincus que le Népal remplit toutes les conditions nécessaires pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. Dans ces conditions, nous appuierons sa candidature.

M. CHAUVEL (France) : Je ne veux pas revenir sur les arguments qui ont été développés, soit au sein du Comité d'admission de nouveaux Membres, soit au sein du Conseil lui-même. Le Gouvernement français, je le rappelle, après avoir examiné avec soin les différentes explications données par le Népal, considère que ce pays remplit complètement les conditions prévues par la Charte. Je souligne à ce sujet que la France vient précisément d'établir des relations diplomatiques avec le Népal.

D'autre part, le Gouvernement français n'a pas de raison d'admettre, maintenant plus que dans le passé, les efforts qui seraient faits pour subordonner l'admission d'un nouveau Membre à l'admission d'autres Etats. La délégation française a toujours été d'avis que chacune des demandes d'admission devait être examinée selon ses propres mérites.

Pour ces deux raisons, je donnerai mon appui au projet de résolution soumis par le représentant de la Chine.

M. STABELL (Norvège) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais seulement exposer brièvement la position de la délégation norvégienne à l'égard de la demande d'admission du Népal. Cette demande a été examinée très attentivement par le Comité d'admission de nouveaux Membres. Les doutes qui avaient été exprimés ont été entièrement dissipés par le rapport détaillé et précis soumis par le Directeur général des affaires étrangères du Népal [S/C.2/16]. Il est inutile, je pense, que j'expose de nouveau le point de vue de la Norvège à ce sujet. Il a été présenté deux fois au Comité. Qu'il me suffise de dire maintenant que la délégation de la Norvège appuiera le projet de résolution de la Chine et votera pour une recommandation approuvant le rapport et appuyant la demande d'admission.

M. RIBAS (Cuba) (*traduit de l'espagnol*) : Comme elle a eu l'occasion de le dire au Comité d'admission de nouveaux Membres, la délégation de Cuba, ayant étudié attentivement la demande

admission, and considers that that State is able to carry out the obligations of the Charter and therefore fulfils all the conditions laid down by Article 4.

My delegation will therefore vote in favour of the draft resolution submitted by the Chinese representative.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): A number of members of the Security Council have referred, during the discussion of Nepal's application for membership in the United Nations, to Article 4 of the Charter. I should like to say a few words in that connexion.

We have on the Security Council's agenda an item on the applications of twelve States to membership in the United Nations, five of them from Albania, Bulgaria, Hungary, the Mongolian People's Republic and Romania, which were submitted in 1946 from January onwards, and in 1947. These States have not yet been admitted to membership in the United Nations, because of the position adopted on this question by the United States and the United Kingdom, and also by their supporters. We have maintained, and shall continue to maintain, that these countries fully comply with all the requirements which Article 4 of the Charter imposes on States applying for membership in the United Nations.

Nevertheless, these countries remain outside the United Nations. It has been said here more than once that this abnormal situation is a direct result of the policy pursued by the United States and the countries supporting it of discrimination against one group of countries and of favouritism towards another. If we analyse the question, we see that the United States, the United Kingdom and other States which constitute a majority in the Security Council, systematically oppose the admission of these five countries, for the sole reason that all these five countries are peoples' democracies.

References to Article 4 of the Charter, therefore, are unconvincing and spurious, since that article is being violated. The United States invokes Article 4 to prevent the admission of the five peoples' democracies into the United Nations, and it uses that very same article to support the admission of other countries whose politics commend themselves to it and to the United Kingdom.

The question of the admission of new Members to the United Nations has, as a result of the efforts of the United States, become a case of political pressure and discrimination against one group of States—those of the peoples' democracies—and of political favouritism towards another group of States.

The Soviet Union's position on this question is absolutely clear. We are not trying to bring pressure to bear on anybody. The attitude of the USSR to the question of the admission of those countries which have applied for membership is unbiased and just. It is true that we have some

d'admission du Népal, considère que cet Etat est capable de s'acquitter des obligations de la Charte et qu'il réunit, par conséquent, toutes les conditions requises par l'Article 4 de la Charte.

La délégation de Cuba votera donc en faveur du projet de résolution déposé par le représentant de la Chine.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Au cours de la discussion relative à la candidature du Népal à l'Organisation des Nations Unies, plusieurs membres du Conseil de sécurité ont mentionné l'Article 4 de la Charte. Je voudrais dire quelques mots à ce propos.

L'ordre du jour du Conseil de sécurité comporte un point ayant trait aux demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies formulées par douze Etats. Cinq de ces demandes — celles de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la République populaire de Mongolie et de la Roumanie — ont été formulées en 1946 à partir du mois de janvier, et en 1947. Si ces Etats n'ont pas encore été admis à l'Organisation des Nations Unies, c'est à cause de la position qu'ont prise dans cette question les Etats-Unis, le Royaume-Uni et ceux qui les soutiennent. Nous avons déjà dit et nous continuerons à dire que ces pays satisfont entièrement aux conditions que doivent remplir, en vertu de l'Article 4 de la Charte, les pays qui désirent être admis à l'Organisation des Nations Unies.

Néanmoins, ces pays sont encore au seuil de l'Organisation des Nations Unies. Il a déjà été dit ici à maintes reprises que cette situation anormale est entièrement due à l'attitude discriminatoire à l'égard d'un groupe de pays et à l'attitude de favoritisme envers un autre groupe de pays adoptée par les Etats-Unis et les pays qui les soutiennent. Si nous analysons cette question, nous verrons que, si les Etats-Unis, le Royaume-Uni et les autres Etats qui constituent la majorité au Conseil de sécurité s'opposent systématiquement à l'admission de ces cinq pays, c'est uniquement parce que ces pays sont des démocraties populaires.

Les références à l'Article 4 de la Charte sont faux et ne convainquent personne, car les dispositions de cet Article ont été violées. Les Etats-Unis se réfèrent à l'Article 4 pour empêcher l'admission à l'Organisation des Nations Unies de ces cinq pays de la démocratie populaire, et c'est ce même article qu'ils invoquent pour justifier l'admission des autres pays, c'est-à-dire des pays pour lesquels les Etats-Unis et le Royaume-Uni éprouvent de la sympathie du point de vue politique.

La question de l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation des Nations Unies est devenue, en raison des efforts déployés par les Etats-Unis, une question de pression et de discrimination politiques à l'égard d'un groupe d'Etats, les Etats de la démocratie populaire, et de favoritisme politique à l'égard d'un autre groupe d'Etats.

La position de l'Union soviétique en la matière est parfaitement claire. Nous n'essayons point de faire pression sur qui que ce soit. L'attitude de l'URSS à l'égard de la question de l'admission de nouveaux Membres est juste et objective: l'Union soviétique a, certes, quelques objections à formu-

10

objections to certain States, but in order to facilitate the solution of the question of the admission of those States which have applied, the Soviet Union has withdrawn its objections and has submitted a draft resolution to the effect that the Security Council should recommend the admission of all the twelve States, whose applications are under consideration, to membership in the United Nations.

Thus, the attitude of the Soviet Union is absolutely impartial and objective; we are not biased against any State whatsoever. We do not object to the admission of Ireland and Portugal whose attitude during the war towards the common enemy, Hitler's Germany, was, as you know full well, by no means above reproach. Nor do we oppose the admission of Jordan, the mention of whose sovereignty and independence will, I think, bring a smile to many a face. We have not opposed the admission of a number of other States against which we had certain objections. We withdrew those objections.

But what is the position of the United States, the United Kingdom and those who follow them? The United States representative has stated that he would gladly vote for the admission to the United Nations of Albania, Bulgaria, Hungary, the Mongolian People's Republic and Romania, provided those countries changed their politics. Such is the approach of the United States.

If we compare the positions of the Soviet Union and of the United States to the question of the admission of new Members, then I think every honest and unbiased person could easily conclude whose approach is objective and strictly in accordance with the Charter, and whose is, on the contrary, nothing short of political blackmail and pressure.

As you know, the question of the admission of new Members has so far remained unsolved owing to the attitude of the Anglo-American bloc. And in this case, now that the question of Nepal's admission has been placed first on the Security Council's agenda, I must submit that it cannot be considered by itself, independently of the position adopted by the United States, the United Kingdom and other members of the Security Council in regard to the peoples' democracies, whose admission to the United Nations is "vetoed" by the United States and the United Kingdom. For, as we all know, without a positive vote by those two States in the Security Council, the admission of Albania, Bulgaria, Hungary, the Mongolian People's Republic, and Romania to membership in the United Nations is impossible.

The Soviet Union does not oppose the admission of Nepal to membership in the United Nations, but it cannot vote for Nepal as it would be unfair to admit that country alone while systematically refusing the admission of a number of other States, namely Albania, Bulgaria, Hungary, the Mongolian People's Republic and Romania, which fully satisfy all the requirements

ler en ce qui concerne certains Etats ; cependant, afin de contribuer à résoudre le problème de l'admission à l'Organisation des Nations Unies des pays qui ont fait acte de candidature, elle a retiré ses objections et a déposé un projet de résolution tendant à ce que le Conseil de sécurité recommande l'admission des douze Etats dont les demandes ont été soumises à l'examen du Conseil.

Ainsi donc la position de l'Union soviétique est tout à fait impartiale, tout à fait objective; nous ne faisons preuve de partialité à l'égard d'aucun Etat. Nous n'élevons pas d'objection à l'admission de l'Irlande et du Portugal bien que, pendant la guerre, comme vous le savez parfaitement bien, l'attitude de ces Etats à l'égard de ennemi commun qu'était l'Allemagne hitlérienne a été loin d'être irréprochable. Nous n'élevons pas non plus d'objection contre l'admission de la Jordanie, bien que nombreux soient ceux qui souriront en entendant dire que cet Etat est souverain et indépendant. Nous n'élevons pas d'objection contre l'admission d'une série d'autres Etats. Bien que nous ayons des objections à soulever, nous avons décidé de ne pas le faire.

Par contre quelle est la position des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de ceux qui les suivent? Le représentant des Etats-Unis a déclaré qu'il voterait volontiers en faveur de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la République populaire de Mongolie et de la Roumanie si ces pays modifiaient leur politique. On voit donc de quelle façon les Etats-Unis abordent cette question.

En comparant les attitudes respectives de l'Union soviétique et des Etats-Unis à propos de la question de l'admission de nouveaux Membres, toute personne impartiale et honnête verra aisément, je suppose, où est l'attitude objective, l'attitude qui correspond à la Charte, et où, au contraire, se trouvent un évident chantage politique, une pression politique manifeste.

Comme vous le savez, la question de l'admission de nouveaux Membres n'a pas encore reçu de solution en raison de l'attitude du bloc anglo-américain. En l'occurrence, au moment où la question du Népal est mise en première place à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, je dois déclarer que nous ne pouvons discuter cette question de manière isolée, indépendamment de la position qu'ont adoptée les Etats-Unis, le Royaume-Uni et d'autres membres du Conseil de sécurité à l'égard des pays de la démocratie populaire. En effet, l'admission de ces pays à l'Organisation des Nations Unies se trouve bloquée du fait du "veto" des Etats-Unis et du Royaume-Uni, car, comme chacun le sait, si ces deux Etats n'émettent pas un vote favorable au Conseil de sécurité, il sera impossible d'admettre à l'Organisation des Nations Unies l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la République populaire de Mongolie et la Roumanie.

L'Union soviétique n'est pas opposée à l'admission du Népal à l'Organisation des Nations Unies, mais elle ne saurait voter en faveur de cette admission, car il serait injuste de n'admettre à l'Organisation des Nations Unies que le Népal alors que cette admission est systématiquement refusée à toute une série d'Etats — l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la République populaire de Mongolie

of the Charter in regard to States applying for admission.

These are the few comments I wished to make on behalf of the USSR delegation on the admission of Nepal to membership in the United Nations.

The PRESIDENT: I should like to make a few brief remarks in my capacity as representative of the UNITED KINGDOM.

In the first place, I may say that I think it unnecessary for me to repeat here the views of my Government, which have already been put forward in the Committee on the Admission of New Members, and I shall not do so at length. I shall merely say that, in the view of my Government, Nepal should be admitted to the United Nations, and that my Government believes that if Nepal were admitted to the United Nations it would make a valuable contribution to our labours.

I shall make one or two comments on certain things that have been said here by the representatives of the USSR and the Ukrainian SSR. The report from the Committee on the Admission of New Members [S/1382] states:

"The representative of the USSR stated that the Soviet Union was not against the acceptance of Nepal into the United Nations, but could not vote for admission of Nepal because it would be unjust to admit that country while Albania, Bulgaria, Romania, Hungary and the Mongolian People's Republic were systematically refused admission... The representative of the Ukrainian SSR supported this view of the representative of the USSR."

That means that these two Governments will admit one candidate only if all the other candidates which have applied for admittance are likewise to be admitted. That is a policy of all or none. Just about a year ago I heard that policy enunciated by the representative of the Soviet Union. It is a perfectly understandable policy, although one may disagree with it. My delegation and my Government do disagree with it, and it appears that the International Court of Justice also disagrees with it.<sup>1</sup> Still, as I say, it is understandable.

What I do not understand is how, within a few weeks after enunciating that policy, we find the representative of the USSR voting for the admission of Israel [414th meeting] without stipulating any conditions about the other applicants. The representative of the Ukrainian SSR is particularly haunted by what he calls "the Anglo-American bloc", and the favouritism and the discrimination exercised by that chimerical body. I would point out that a number of the applicants against whom this "Anglo-American bloc" is alleged to have discriminated obtained only two votes. That was not the fault of the United Kingdom; so far as I know it was not the fault of the United States; but it certainly was not the fault of this imaginary "Anglo-American bloc."

et la Roumanie — lesquels répondent entièrement à toutes les exigences que la Charte formule à l'égard des Etats candidats.

Telles sont les quelques remarques que je voulais faire, au nom de la délégation de l'Union soviétique, à propos de l'admission du Népal dans l'Organisation des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai quelques brèves observations à présenter, en tant que représentant du ROYAUME-UNI.

Tout d'abord, je ne crois pas devoir exposer à nouveau, du moins en détail, les vues de mon Gouvernement, puisqu'elles ont déjà été présentées devant le Comité d'admission de nouveaux Membres. Je dirai simplement que mon Gouvernement estime que le Népal doit être admis au sein de l'Organisation des Nations Unies et que, si une telle décision est prise, ce pays apportera certainement une contribution précieuse à nos travaux.

Je voudrais faire quelques remarques au sujet de certaines déclarations des représentants de l'URSS et de la RSS d'Ukraine. Voici ce que nous lisons dans le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres :

"Le représentant de l'URSS a déclaré que l'Union soviétique n'était pas opposée à l'admission du Népal au sein de l'Organisation des Nations Unies, mais qu'elle ne pouvait voter en faveur de cette admission, car il serait injuste d'admettre ce pays alors que l'on refuse systématiquement d'admettre comme Membres des Nations Unies l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie et la République populaire de Mongolie. Le représentant de l'Ukraine a appuyé l'opinion du représentant de l'URSS."

Cela signifie que ces deux Gouvernements n'accepteront l'admission d'un candidat que si tous les autres Etats qui ont présenté leur candidature sont également admis. C'est la politique du tout ou rien. Cette politique, je l'ai déjà entendu exposer il y a un an environ par le représentant de l'Union soviétique et elle peut parfaitement se comprendre, mais on peut aussi la désapprouver. Mon Gouvernement et ma délégation désapprouvent cette politique, et il apparaît que la Cour internationale de Justice la désapprouve également; mais, je le répète, on peut comprendre cette politique.

Toutefois, je ne comprends pas que le représentant de l'URSS, quelques semaines après qu'il eut exposé cette politique, ait voté en faveur de l'admission d'Israël [414ème séance], sans poser alors de condition relative aux autres candidatures. Le représentant de la RSS d'Ukraine a la hantise toute particulière de ce qu'il appelle le "bloc anglo-américain", association chimérique qui pratiquerait, selon lui, le favoritisme et la discrimination. Je voudrais signaler que, parmi les Etats candidats contre lesquels ce "bloc anglo-américain" exercerait, dit-on, une discrimination, certains n'ont obtenu que deux voix favorables. Ce n'est pas la faute du Royaume-Uni, ce n'est pas non plus, me semble-t-il, la faute des Etats-Unis, et ce n'est certainement pas la faute de ce

<sup>1</sup> See *Admission of a State to the United Nations* (Charter, Art. 4), Advisory opinion: I.C.J. Reports, 1948, page 57.

Those candidates would not have been admitted in any case.

The representative of the Ukrainian SSR made an appeal to "the Anglo-American bloc" to put an end to discrimination. I cannot speak for my United States colleague; I can only repeat what has been said many times, formally and solemnly, by representatives of my Government: that it will not exercise the veto in a case of the admission of a new Member — and it has not done so. When Israel's application for admission came before this body it was known that at that time my Government did not favour the admission of Israel, but in accordance with the undertaking which it had given, it did not exercise its veto in the irresponsible manner in which it has been exercised in the past by another delegation. Israel was admitted to the United Nations, but if we had chosen to exercise our right, Israel would not be to this day a Member of the United Nations. Therefore, I do not think that my Government can be accused of any undue discrimination, nor do I think that the proceedings on the occasion to which I am referring provide very strong proof of the existence of "the Anglo-American bloc."

"bloc anglo-américain" imaginaire. De toute façon, ces Etats candidats n'auraient pas été admis.

Le représentant de la RSS d'Ukraine a invité le "bloc anglo-américain" à ne plus pratiquer de discrimination. Je ne puis pas parler au nom du représentant des Etats-Unis, mais je voudrais simplement répéter ce que les représentants de mon Gouvernement ont déjà déclaré à plusieurs reprises, formellement et solennellement, à savoir que le Royaume-Uni n'exercera pas son droit de veto lorsqu'il s'agira de l'admission de nouveaux Membres de même qu'il s'est abstenu de le faire dans le passé. Lorsque la candidature d'Israël a été présentée devant le Conseil, mon Gouvernement, on le sait, n'était pas en faveur de l'admission de ce pays, mais, conformément à ses engagements, mon Gouvernement n'a pas exercé son droit de veto de la manière inconsidérée dont en a usé parfois un autre Gouvernement. Israël a été admis au sein de l'Organisation, alors que, si nous avions exercé un droit qui nous appartient, Israël ne serait pas aujourd'hui un Etat Membre. Je ne pense donc pas que l'on puisse accuser mon Gouvernement de pratiquer une discrimination injuste, et je ne pense pas non plus que ce qui s'est passé dans le cas que j'ai cité puisse valablement démontrer l'existence d'un "bloc anglo-américain".

**Mr. AUSTIN (United States of America) :** My Government has found the qualifications of Nepal for membership in the United Nations satisfactory. Its sovereign and independent status, its relations with other States, including a number of Members of the United Nations, its undertaking to accept without reservation the obligations of the Charter, and its effective control of its internal affairs and external relations lead to the inevitable conclusion that Nepal is a State, that it is sovereign, that it is peace-loving, that it accepts the obligations of the Charter and is able and willing to carry out those obligations. The United States therefore supports the application of Nepal and hopes that the Security Council will see its way clear to making a favourable recommendation on that application to the forthcoming session of the General Assembly.

**M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :** Mon Gouvernement estime que le Népal remplit les conditions requises pour devenir Membre des Nations Unies. Le Népal est souverain et indépendant; il entretient des relations avec d'autres Etats, notamment avec certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies; il s'engage à accepter sans réserve les obligations énoncées par la Charte; il a pleine autorité en ce qui concerne les affaires intérieures et les relations extérieures. On doit donc en conclure que le Népal est un Etat, un Etat souverain, un Etat pacifique, qui accepte les obligations de la Charte, qui est capable de les remplir et disposé à le faire. Les Etats-Unis appuient donc la candidature du Népal et espèrent que le Conseil de sécurité prendra la décision d'adresser, au sujet de cette candidature, une recommandation favorable à l'Assemblée générale qui se réunira prochainement.

I note that the representative of the Soviet Union, in the Committee on the Admission of New Members and here again in the Security Council, has declared that his delegation is not opposed to the acceptance of Nepal into the United Nations. The representative of the Ukrainian SSR has indicated that he shares that view. The other nine Members on the Committee on the Admission of New Members voted for a favourable recommendation to the General Assembly. Normally and logically, when there is unanimous agreement among the members of the Security Council that a country is qualified for admission to the United Nations, one would expect a unanimous vote recommending admission. However, the representative of the Soviet Union goes on to say, both in the Committee on the Admission of New Members and here in the Security Council, that his delegation cannot vote for the admission of Nepal so long as some other nations are not admitted. He also said, in both discussions of this matter, that it would be unjust to

Je remarque que le représentant de l'Union soviétique a déclaré au Comité d'admission de nouveaux Membres et au Conseil de sécurité que sa délégation n'est pas opposée à l'admission du Népal au sein de l'Organisation. Le représentant de la RSS d'Ukraine a indiqué qu'il était du même avis. Les neuf autres membres du Comité d'admission de nouveaux Membres ont voté en faveur de la recommandation de cette candidature à l'Assemblée générale. Lorsque les membres du Conseil de sécurité sont unanimement d'accord sur le fait qu'un Etat possède les titres nécessaires pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, on doit, normalement et logiquement, s'attendre à ce que son admission soit recommandée par un vote unanime. Or, le représentant de l'Union soviétique est venu déclarer, tant au Comité d'admission de nouveaux Membres qu'au Conseil de sécurité, que sa délégation ne peut pas voter en faveur de l'admission du Népal tant que certains autres pays n'auront pas été admis. Et le même représentant a ajouté, au cours

admit Nepal while these other countries are refused admission.

We have heard repeated here in the Security Council charges, made by both the USSR and the Ukrainian SSR, of discrimination by the United States and the United Kingdom against some States and of favouritism on their part toward other States. On the basis of the conditions set forth in the Charter, I think there is no ground at all for such a claim. The Charter leaves it to the judgment of the Organization to decide whether or not a country is able and willing to carry out the obligations contained in the Charter, but says nothing about considering these other whimsical matters that have been suggested here today such as saying that, if twelve other applicants should be admitted, then "Yes, we would vote for this particular applicant, because we have no objection to this particular applicant, except possibly one, namely, that it is not pleasant for us to vote for any country that the United States favours."

In the case of the countries named by the representative of the Soviet Union, both in the Committee on the Admission of New Members and here in the Security Council, we find that at no time did any of those applicants receive the seven votes necessary for approval by the Security Council. The General Assembly consistently held all five to be not qualified for admission.

I was recently informed that the official newspaper of the Communist Party in the Soviet Union charged on 5 July last that the veto power is being used by "the Anglo-American bloc" in discriminating against what the Soviet Union considers truly democratic countries. Today, we have heard the same charge made by the representative of the Soviet Union against the United States and the United Kingdom.

The reader of that article in *Pravda* is enjoined to consider the statement which I made on 21 June 1949 [428th meeting], that the United States would not vote, in the Security Council, for the admission of Albania, Bulgaria, Hungary, the Mongolian People's Republic and Romania as "blocking the very possibility of their admission", in view of the fact that "the United States of America is a permanent member" of the Security Council. My assurance, made on the same occasion here in the Security Council, that the United States would never use its veto to block admission of any State, was omitted from the *Pravda* article. Of course, it could not have been included because it would have shown that the *Pravda* statement was totally false.

I am sorry to take up the Security Council's time, but I think it is necessary, in view of this and other attempts to misrepresent the position of the United States, to reiterate my Government's position on this matter in order that it may be quite clear to everyone. This has been repeated before and probably will be repeated in the future.

des débats qui ont eu lieu devant l'un et l'autre de ces organes qu'il serait inéquitable d'admettre le Népal alors que l'on refuse d'admettre ces autres pays.

Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont été, à diverses reprises, accusés devant le Conseil, par l'URSS et par la RSS d'Ukraine, de pratiquer une politique de discrimination contre certains Etats et de favoritisme à l'égard de certains autres Etats. J'estime qu'une accusation de ce genre n'est pas fondée : la Charte établit, en effet, certaines conditions d'admission ; elle laisse à l'Organisation le soin de juger si un Etat est capable de remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire. La Charte ne prévoit nullement que des arguments aussi fantaisistes que ceux qui ont été présentés aujourd'hui puissent être pris en considération et que l'on puisse dire par exemple : si douze autres candidats sont admis, alors nous voulons bien voter pour le candidat dont il s'agit, car nous n'avons pas d'objections à présenter contre ce candidat, sinon peut-être que nous n'aimons pas voter en faveur d'un pays qui est appuyé par les Etats-Unis.

En ce qui concerne les pays que le représentant de l'Union soviétique a cités, tant devant le Comité d'admission de nouveaux Membres que devant le Conseil, nous constatons que j'amais aucun d'entre eux n'a obtenu les sept voix qui sont exigées pour l'approbation d'une candidature par le Conseil de sécurité. L'Assemblée générale ne s'est jamais départie de son jugement, à savoir que ces cinq Etats ne remplissent pas les conditions requises pour être admis.

J'ai appris dernièrement que le journal officiel du parti communiste de l'Union soviétique a précisé, le 5 juillet dernier, que le "bloc anglo-américain" avait usé du veto pour pratiquer une discrimination contre des pays que l'Union soviétique considère comme de véritables démocraties. Cette même accusation, le représentant de l'Union soviétique l'a reprise aujourd'hui contre les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Cet article de la *Pravda* impose au lecteur l'idée que la déclaration que j'ai faite le 21 juin 1949 [428ème séance] — à savoir, que les Etats-Unis ne voteraient pas au Conseil de sécurité pour l'admission de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la République populaire de Mongolie et de la Roumanie — a pour effet "d'interdire à ces Etats toute possibilité d'admission", du fait que les "Etats-Unis d'Amérique sont un membre permanent" du Conseil de sécurité. La *Pravda* oublie de dire qu'à la même date j'ai donné l'assurance au Conseil de sécurité que les Etats-Unis n'avaient jamais de leur droit de veto pour interdire l'admission d'un Etat quelconque. Bien entendu, la *Pravda* ne pouvait pas reproduire cette partie de ma déclaration, car le journal aurait alors démontré que sa propre argumentation était entièrement fausse.

Je ne voudrais pas abuser du temps du Conseil, mais je crois qu'il est indispensable, puisque l'on cherche une fois de plus à présenter de façon erronée la position des Etats-Unis, d'exposer à nouveau cette position afin qu'elle apparaisse clairement à tous. Cet exposé a déjà été fait plusieurs fois, et il sera probablement répété.

The United States considers itself bound to consider each application for membership in accordance with Article 4, which, as members of the Council know, provides that in order for a State to qualify for membership in the United Nations it must be "peace-loving" and "able and willing to carry out the obligations" of the United Nations Charter. After serious consideration, the United States has reached the conclusion that in some cases an applicant meets with these requirements, and that in other cases an applicant does not meet with them, and it has voted, accordingly, on the applications individually. However, the United States endorses the principle of universality of membership in the United Nations, and I indicated, on 21 June, its willingness to co-operate in the furtherance of that principle by foregoing, in some cases — that is, in those cases where an applicant State enjoys substantial support from other Members of the United Nations — the use of its privileged vote to block a favourable recommendation by the Security Council. It has felt that a favourable vote in the General Assembly or a favourable vote by seven members of the Security Council, are reasonable tokens of such substantial support, and it has committed itself not to use its privileged vote under such circumstances. Thus, the continual accusation that the United States is blocking the admission of certain States is entirely unfounded.

Let me say once again that my Government would be prepared to re-consider its position if it should appear that further developments cast new light on the qualifications for membership under Article 4 of Albania, Bulgaria, Hungary, the Mongolian People's Republic and Romania, or if, as a result of changes in the positions of any members of the Security Council, there appeared to be any likelihood of the Council taking affirmative action on these applications.

The United States would be gratified if the United Nations would admit Nepal to its membership and will, of course, support the Chinese draft resolution.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*) : This is the second or third time today that discrimination has been mentioned in connexion with the admission of new Members. It is obvious that discrimination may lead to the theory of universality: in order to do away with discrimination, it would be necessary to admit all States that apply for membership in the United Nations. The idea of universality was opposed when the Charter was ratified in San Francisco; it was proposed by some Latin-American countries and was rejected by the appropriate Committee. I am pleased to see, however, that the Soviet Union and now even the United States would be in favour of it, perhaps because that thesis of universality, that political path, might lead us out of the impasse in which we find ourselves. That impasse is somewhat complicated.

Les Etats-Unis estiment qu'ils doivent étudier chaque candidature en se conformant aux dispositions de l'Article 4, lequel prévoit, comme on le sait, qu'un Etat pourra devenir Membre des Nations Unies s'il est "pacifique" et s'il est "capable de remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire". Les Etats-Unis, après une étude sérieuse, ont conclu que, dans certains cas, l'Etat candidat remplissait les conditions requises et que, dans d'autres cas, l'Etat candidat ne remplissait pas ces conditions; les Etats-Unis ont donc voté sur chacune des candidatures en les envisageant séparément. Toutefois, les Etats-Unis acceptent, en ce qui concerne les Membres de l'Organisation des Nations Unies, le principe de l'universalité. J'ai déclaré, le 21 juin, que les Etats-Unis sont disposés à coopérer à l'application de ce principe, en renonçant, dans certains cas, c'est-à-dire lorsque l'Etat candidat est appuyé par un nombre suffisant de Membres de l'Organisation des Nations Unies, à user d'un privilège qui leur permettrait d'empêcher le Conseil de sécurité de se prononcer en faveur de la candidature dont il s'agit. Les Etats-Unis jugent que, si une demande d'admission a fait l'objet d'un vote favorable, soit de la part de l'Assemblée générale, soit de la part de sept membres du Conseil de sécurité, il y a lieu d'estimer que le candidat est appuyé par un nombre suffisant d'Etats Membres, et mon Gouvernement s'est engagé à renoncer, en pareil cas, à son privilège de vote. Ainsi, lorsqu'on accuse constamment les Etats-Unis d'empêcher l'admission de certains Etats, cette accusation n'est nullement fondée.

Permettez-moi de répéter que mon Gouvernement serait disposé à reviser la position qu'il a prise si les événements permettaient d'envisager sous un jour nouveau les titres que l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la République populaire de Mongolie et la Roumanie peuvent avoir, aux termes de l'Article 4, pour devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies, ou encore, si certains membres du Conseil modifiaient leur propre position de façon telle, que l'acceptation desdites candidatures par le Conseil apparaisse comme probable.

Les Etats-Unis seraient heureux de voir l'Organisation des Nations Unies admettre le Népal parmi ses Membres, et ils appuieront, bien entendu, le projet de résolution présenté par la Chine.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*) : A deux ou trois reprises, nous avons entendu parler aujourd'hui de discrimination à propos de l'admission de nouveaux Membres. Il est évident que cette discrimination conduirait à la thèse de l'universalité: pour qu'il n'y ait pas de discrimination, il faudrait que tous les Etats candidats soient admis à l'Organisation des Nations Unies. Cette thèse de l'universalité a été combattue lors de la ratification de la Charte à San-Francisco; elle avait été proposée par quelques pays de l'Amérique latine, mais fut rejetée par le comité compétent. Je constate cependant, avec une véritable satisfaction, que l'Union soviétique, de même que les Etats-Unis, semblent soutenir cette thèse de l'universalité et penser que cette politique pourrait peut-être nous permettre de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Cette impasse présente un caractère complexe.

Our President, speaking as the representative of the United Kingdom, reminded us today of what happened when Israël's application for admission was considered; how he abstained from voting, in accordance with a new instruction from his Government, in order not to use the privilege of the veto to block the entry of one of the countries applying for admission. Thus we are reminded that in this question of the admission of new Members there is one violation of the Charter after another, for obviously, for those who support the idea that the admission of new Members can be vetoed, the admission of Israel was irregular and contrary to the United Nations Charter, since Israel received the votes of only four of the permanent members of this Council. I do not wish, however, to complicate the question unduly; the question of the "concealed veto" will be the subject of other discussions at the appropriate time.

I would like, however, to point out to the members of the Council the situation in which we find ourselves. Already we have fourteen countries waiting for an answer whether or not they are to be admitted to the Organization. Eight, or let us say ten, more applications may come — and it is to be hoped that they will come — and then we shall have twenty-four countries, almost half the present number of States in the organization, waiting at its gates to know whether or not their applications are to be accepted; for if we abide by what we have heard today they will of course be blocked. This shows the mistaken course the Security Council has been following hitherto in blocking applications which have seven or even more affirmative votes. If this continues, we run the risk of Article 4 of the Charter's being suppressed by the action of the Security Council, for if all new applications for admission are to be rejected because the idea of universality is now being defended and because on account of that some members of the Council are going to block all applications, not only will Article 4 of the Charter have been suppressed but also the exercise of the functions which the Charter confers on the General Assembly will have been seriously obstructed.

All this shows that there is only one way out of the impasse. It is frequently stated that the Anglo-American bloc hinders the admission of new Members, but there is another bloc, the Anglo-Soviet-American and, if you like, Franco-Chinese bloc, which is obstructing the entry of new nations that wish to become Members of the United Nations. The only way of bringing some order into this question is to suppress that bloc. A good simile occurs to me: the same thing might happen to us as happens in one of the highways when a car lies across the road. First ten cars are stopped, then fifteen, then twenty, and lines of fifty or a hundred cars are held up. Fortunately the police have the broken-down car removed and then the traffic proceeds. I do not know who the police will be in this case, but it seems to me that it should be the General Assembly, which some day will resume its functions and will remove this bloc of the five permanent Members of the Security Council that

Parlant au nom du Royaume-Uni, le Président nous a rappelé aujourd'hui ce qui s'est passé au moment de l'examen de la demande d'admission d'Israël; il nous a rappelé notamment que, pour éviter d'user de son droit de veto à l'égard d'une demande d'admission, la délégation du Royaume-Uni, agissant conformément à une nouvelle thèse de son Gouvernement, s'est abstenue de voter; il nous a fait remarquer par là même que, dans cette question de l'admission de nouveaux Membres, les violations de la Charte se succèdent sans interruption et que, selon la thèse de ceux qui soutiennent que l'admission de nouveaux Membres peut faire l'objet d'un veto, l'Etat d'Israël a manifestement été admis irrégulièrement et contrairement à la Charte des Nations Unies puisque sa candidature n'a été acceptée que par quatre des membres permanents du Conseil de sécurité. Mais je ne veux pas compliquer davantage le problème. La question du veto larvé fera l'objet de nouvelles conversations et de nouvelles discussions en temps opportun.

Je tiens cependant à attirer l'attention des membres du Conseil sur la voie dans laquelle nous nous trouvons engagés. Déjà quatorze pays attendent, au seuil de l'Organisation des Nations Unies, qu'on leur dise si, oui ou non, leur candidature sera acceptée. Il peut nous parvenir — et cela serait à souhaiter — huit, ou peut-être dix nouvelles demandes d'admission; il arrivera un moment où vingt-quatre pays, presque la moitié du nombre actuel des Etats Membres de l'Organisation, attendront aux portes de cette dernière pour savoir si leurs demandes vont être acceptées ou non; en effet, après ce que nous avons entendu aujourd'hui, il est évident que leurs demandes seront "bloquées". Cela prouve bien que le Conseil de sécurité a fait jusqu'à présent fausse route en rejetant des demandes qui réunissent sept votes favorables ou davantage. Si cela continue, nous courrons le risque de voir l'Article 4 de la Charte supprimé sur l'initiative du Conseil de sécurité; en effet, si toute nouvelle demande d'admission doit être repoussée, sous prétexte que l'on défend maintenant le principe de l'universalité et qu'en vertu de ce principe certains des membres du Conseil s'appliquent à rejeter toutes les demandes, un tel procédé supprimerait l'Article 4 de la Charte, et, en outre, entraverait d'une manière violente et grave l'exercice des attributions que la Charte a conférées à l'Assemblée générale.

Tout cela démontre qu'il n'y a qu'une seule voie pour sortir de l'impasse. On déclare souvent ici que le bloc anglo-américain empêche l'accès de l'Organisation; mais il est un autre bloc — le bloc anglo-soviéto-américain, et, si l'on veut, le bloc franco-chinois — qui barre aux nouveaux postulants l'entrée de l'Organisation des Nations Unies; il n'y a qu'une seule manière de mettre un peu d'ordre dans cette affaire, c'est de supprimer ce bloc. La situation dans laquelle nous pourrons nous trouver me paraît assez semblable à celle qui se produit lorsque, sur une route à grande circulation, une voiture se met en travers de la chaussée: dix voitures s'arrêtent, puis quinze, puis vingt, et l'on finit par voir des files de cinquante, de cent voitures immobilisées. Heureusement, la police fait enlever la voiture en panne, ce qui permet à la circulation de reprendre. Je ne sais qui assumera, en l'occurrence, les fonctions de la police, mais il me semble que ce devrait être l'Assemblée générale, laquelle, recourant à son

prevents the organization from accepting or rejecting the countries which present applications for admission. For there can be no doubt that we may come to have twenty, twenty-five or thirty new applications awaiting action.

A small stick of dynamite should be placed under this powerful bloc which is obstructing the road, so that traffic towards the United Nations can continue speedily and this organization can carry out the duties which were imposed on it by the Charter and which were the wishes of the members of the Conference of San Francisco. I personally feel, alas, that the spirit of San Francisco has been weakened by the nationalistic policy of a few great countries, and it is for that reason that in the name of the small countries I remind members of the Council from time to time of the way out of the impasse.

I shall vote in favour of the admission of Nepal, but with reservations on some of the terms used by the representative of China, because the Security Council has not received any application for admission from the State of Nepal — it was the United Nations which received it — nor has the Security Council anything to decide in this connexion; it has only to make a positive or negative recommendation on the admission of Nepal.

The PRESIDENT: If no other member wishes to speak, I shall now put to the vote the draft resolution submitted by the representative of China [S/1385].

*A vote was taken by show of hands, as follows:*

*In favour:* Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, United Kingdom, United States of America.

*Against:* Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

*The result of the vote was 9 in favour to 2 against.*

*The resolution was not adopted, one of the votes against being that of a permanent member of the Council.*

The PRESIDENT: The report of our proceedings in connexion with this question will be transmitted to the General Assembly in the usual manner.

It is perhaps rather late to begin the discussion of the remaining items on our agenda, and unless I hear any proposal to the contrary, I propose to adjourn the meeting. There is, however, one point to settle first, namely the date of our next meeting. In view of the fact that we have not got through as much as we had hoped to do today, there will be some congestion of the Security Council's agenda, and I think we ought to try and get through as much as we possibly can before the General Assembly convenes, because there is a certain number of other items which will give rise to discussion. I am afraid there

mandat, devrait supprimer ce bloc formé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui empêche l'Organisation d'accepter ou de rejeter les nouvelles demandes d'admission. Il se peut, en effet, que nous nous trouvions un jour en présence de vingt, de vingt-cinq, de trente nouvelles demandes en souffrance ; c'est là un fait indubitable.

Il faut placer une petite cartouche de dynamite sous ce bloc si puissant qui obstrue le chemin, afin que la circulation vers l'Organisation des Nations Unies puisse s'effectuer sans encombre et que cette Organisation s'acquitte des devoirs que lui impose la Charte, selon la volonté des membres de la Conférence de San-Francisco. Malheureusement, je suis personnellement d'avis que l'esprit de San-Francisco s'est bien affaibli, du fait de la politique nationaliste pratiquée par certains grands pays ; c'est pourquoi, parlant au nom des petits pays, je tiens à rappeler de temps en temps aux membres du Conseil comment il serait possible de sortir de l'impasse.

Je voterai en faveur de l'admission du Népal, mais en faisant des réserves à l'égard de certains des termes employés par le représentant de la Chine, car, d'une part, le Conseil de sécurité n'a reçu aucune demande d'admission de la part de l'Etat du Népal — c'est, en effet, l'Organisation des Nations Unies qui a reçu cette demande — et, d'autre part, le Conseil de sécurité n'a aucune décision à prendre à ce sujet, sinon celle de formuler une recommandation, favorable ou défavorable, à propos de l'admission du Népal.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Personne ne demandant plus la parole, je mets aux voix le projet de résolution soumis par le représentant de la Chine [S/1385].

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour:* Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

*Votent contre:* République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

*Il y a 9 voix pour et 2 voix contre.*

*L'une des voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Un rapport sur les débats relatifs à cette question sera transmis à l'Assemblée générale selon la procédure habituelle.

Il est peut-être trop tard pour aborder la discussion des autres points de l'ordre du jour ; je propose donc, s'il n'y a pas d'objection, de lever la séance. Toutefois, nous avons à fixer la date de la prochaine séance. Étant donné que nous n'avons pas avancé dans nos travaux autant que nous l'aurions voulu, l'ordre du jour du Conseil demeure très chargé, et je pense que nous devrions essayer de poursuivre nos travaux aussi rapidement que possible avant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, car il y a encore des sujets qui prêteront à discussion. Je crois qu'il nous sera difficile de nous réunir demain, mais

may be difficulties in the way of holding a meeting tomorrow, but Friday is free and I therefore ask members of the Council to be prepared to meet on Friday, 9 September at 10.30 a.m., with the understanding that we shall continue in the afternoon.

*The meeting rose at 5.35 p.m.*

la journée de vendredi est libre. Je demande aux membres du Conseil d'être prêts à se réunir le vendredi 9 septembre à 10 h. 30, étant entendu que nous siégerons également l'après-midi.

*La séance est levée à 17 h. 35.*

# SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

## DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

**ARGENTINA—ARGENTINE**  
Editorial Sudamericana S.A.  
Alsina 500  
BUENOS AIRES

**AUSTRALIA—AUSTRALIE**  
H. A. Goddard Pty. Ltd.  
255a George Street  
SYDNEY, N. S. W.

**BELGIUM—BELGIQUE**  
Agence et Messageries de la Presse, S. A.  
14-22 rue du Persil  
BRUXELLES

**BOLIVIA—BOLIVIE**  
Librería Científica y Literaria  
Avenida 16 de Julio, 216  
Casilla 972  
LA PAZ

**CANADA**  
The Ryerson Press  
299 Queen Street West  
TORONTO

**CHILE—CHILI**  
Edmundo Pizarro  
Merced 846  
SANTIAGO

**CHINA—CHINE**  
The Commercial Press Ltd.  
211 Honan Road  
SHANGHAI

**COLOMBIA—COLOMBIE**  
Librería Latina Ltda.  
Apartado Aéreo 4011  
BOGOTÁ

**COSTA RICA—COSTA-RICA**  
Trejos Hermanos  
Apartado 1313  
SAN JOSÉ

**CUBA**  
La Casa Belga  
René de Smedt  
O'Reilly 455  
LA HABANA

**CZECHOSLOVAKIA—  
TCHECOSLOVAQUIE**  
F. Topic  
Narodni Trida 9  
PRAHA 1

**DENMARK—DANEMARK**  
Einar Munksgaard  
Nørregade 6  
KØBENHAVN

**DOMINICAN REPUBLIC—  
REPUBLIQUE DOMINICAINE**  
Librería Dominicana  
Calle Mercedes No. 49  
Apartado 656  
CIUDAD TRUJILLO

**ECUADOR—EQUATEUR**  
Muñoz Hermanos y Cía.  
Nueve de Octubre 703  
Casilla 10-24  
GUAYAQUIL

**EGYPT—EGYPTE**  
Librairie "La Renaissance d'Egypte"  
9 Sh. Adly Pasha  
CAIRO

**ETHIOPIA—ÉTHIOPIE**  
Agence éthiopienne de publicité  
P. O. Box 8  
ADDIS-ABEBA

**FINLAND—FINLANDE**  
Akateeminen Kirjakauppa  
2, Keskuskatu  
HELSINKI

**FRANCE**  
Editions A. Pedone  
13, rue Soufflot  
PARIS, V<sup>e</sup>

**GREECE—GRECE**  
"Eleftheroudakis"  
Librairie internationale  
Place de la Constitution  
ATHÈNES

**GUATEMALA**  
José Goubaud  
Goubaud & Cia. Ltda.  
Sucesor  
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.  
GUATEMALA

**HAITI**  
Max Bouchereau  
Librairie "A la Caravelle"  
Boîte postale 111-B  
PORT-AU-PRINCE

**ICELAND—ISLANDE**  
Bokaverzun Sigfusar Eymundssonar  
Austurstræti 18  
REYKJAVIK

**INDIA—INDE**  
Oxford Book & Stationery Company  
Scindia House  
NEW DELHI

**IRAN**  
Bongahe Piaderow  
731 Shah Avenue  
TEHERAN

**IRAQ—IRAK**  
Mackenzie & Mackenzie  
The Bookshop  
BAGHDAD

**LEBANON—LIBAN**  
Librairie universelle  
BEYROUTH

**LUXEMBOURG**  
Librairie J. Schummer  
Place Guillaume  
LUXEMBOURG

**NETHERLANDS—PAYS-BAS**  
N. V. Martinus Nijhoff  
Lange Voorhout 9  
's-GRAVENHAGE

**NEW ZEALAND—  
NOUVELLE-ZÉLANDE**  
Gordon & Gotch, Ltd.  
Waring Taylor Street  
WELLINGTON  
United Nations Association of  
New Zealand  
P. O. 1011, G.P.O.  
WELLINGTON

**NICARAGUA**  
Ramírez Ramírez V.  
Agencia de Publicaciones  
MANAGUA, D. N.

**NORWAY—NORVEGE**  
Johan Grundt Tanum Forlag  
Kr. Augustgt. 7A  
OSLO

**PERU—PEROU**  
Librería internacional del Perú  
S.A.  
Casilla 1417  
LIMA

**PHILIPPINES**  
D. P. Pérez Co.  
132 Riverside  
SAN JUAN, RIZAL

**POLAND—POLOGNE**  
Spotdzienna Wydawnicza  
"Czytelnik"  
38 Poznanska  
WARSZAWA

**SWEDEN—SUEDE**  
A.-B. C. E. Fritzes Kungl.  
Hofbokhandel  
Fredsgatan 2  
STOCKHOLM

**SWITZERLAND—SUISSE**  
Librairie Payot S. A.  
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,  
MONTREUX, NEUCHÂTEL,  
BERNE, BASEL  
Hans Raunhardt  
Kirchgasse 17  
ZURICH I

**SYRIA—SYRIE**  
Librairie universelle  
DAMAS

**TURKEY—TURQUIE**  
Librairie Hachette  
469 Istiklal Caddesi  
Beyoglu-İSTANBUL

**UNION OF SOUTH AFRICA—  
UNION SUD-AFRICAINE**  
Central News Agency  
Commissioner & Rissik Sts.,  
JOHANNESBURG and at CAPETOWN  
and DURBAN

**UNITED KINGDOM—  
ROYAUME-UNI**

H. M. Stationery Office  
P. O. Box 569  
LONDON, S.E. 1  
and at H.M.S.O. Shops in  
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,  
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM  
and BRISTOL

**UNITED STATES OF AMERICA—  
ETATS-UNIS D'AMERIQUE**  
International Documents Service  
Columbia University Press  
2960 Broadway  
NEW YORK 27, N. Y.

**URUGUAY**  
Oficina de Representación de  
Editoriales  
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1  
MONTEVIDEO

**VENEZUELA**  
Escritoría Pérez Machado  
Conde a Piñango 11  
CARACAS

**YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE**  
Drzavno Preduzece  
Jugoslovenska Knjiga  
Moskovska U1. 36  
BEOGRAD